



Simulateur de droit à obtention d'une bourse dans le second degré

publié le 20/04/2015

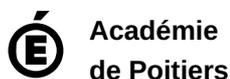
Le ministère a créé un simulateur de droit à obtention d'une bourse dans le second degré qui est accessible sur Internet.

Ce nouveau service en ligne est mis à la disposition de tous à l'adresse suivante :

www.education.gouv.fr/bourses-de-college 

En quelques clics, les parents pourront désormais savoir s'ils sont éligibles et ils obtiendront l'estimation du montant de la bourse.

Ce service en ligne apportera également une information fiable au regard des données saisies et la pertinence des dossiers de candidatures déposés dans l'établissement devrait s'en trouver accrue, les familles ayant plus facilement étudié leurs chances en amont.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.